

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2862

16 octobre 2015

SOMMAIRE

22nd Invest S.A.	137373	Tech Euro S.à r.l.	137365
3P Solutions S.A.	137374	Tokheim Luxco S.A.	137342
Artic Investments S.A.	137343	Trevest S.A.	137376
A.T.T. C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) Holding Lux S.A.	137342	uCure Pharma S.à r.l.	137375
CG Finance S.A.	137361	Vance Holding S.A. SPF	137342
Clareant SCF S.à r.l.	137330	VAT Lux III S.à r.l.	137342
Cloud Midco S.à r.l.	137344	VIS Finance SA	137342
e-economic international MidCo S.à r.l.	137374	Wealtheon Group S.A.	137343
Fly Funding II S.à r.l.	137343	Web T & D Holding S.A.	137361
Formart Luxembourg S.A.	137374	WE Luxembourg SA	137361
Freedom Luxembourg Holdings GP S.à r.l.	137376	Westend S.A.	137361
Freedom Luxembourg Holdings S.C.A.	137376	Westside	137343
Fund Advisers Europe SA - Luxembourg	137376	why vanilla? sàrl	137375
Hewlett-Packard PSF Luxembourg S.à r.l.	137365	Windfall Lux S.A. SICAV-SIF	137362
iPAY International S.A.	137374	Xpedx Holdings S.à r.l.	137375
M.L. Auto S.A.	137330	xpedx Mexico Nominee Holdings S.à r.l.	137375
Patrimax Sàrl	137362	Yarmot s.à r.l.	137376
responsAbility SICAV (Lux)	137374	Zegona (Lux) S.à r.l.	137362
Stiftstrasse Beteiligung I S.à r.l.	137353	Zeta Due Finance S.A.	137373
		Zeta Due Finance S.A.	137373

M.L. Auto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 27A, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 167.944.

Le Bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015147206/10.

(150161151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Clareant SCF S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 199.680.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of August.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, which last will remain the depositary of the present deed,

THERE APPEARED:

Clareant Strategic Credit Fund SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.900 represented by its managing general partner, Clareant SCF GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.310,

Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.860 represented by its managing general partner, Clareant SCF GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.310,

Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.899 represented by its managing general partner, Clareant SCF GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.310,

here all represented by Tessa BODEVING, professionally residing in Diekirch, by virtue of proxies, given under private seal.

The said proxies, initialled *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Clareant SCF S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall have the status of a securitization company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitization, as amended (the “Securitization

Law”) and shall be subject to and governed by the Securitization Law, the law of the 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the “Companies Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitization transactions within the meaning of the Securitization Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also, to the extent permitted by law and these articles of association, transfer or dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

2.2 The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, mutual funds, derivative financial instruments, advances, shares, warrants and other securities. The Company may, within the limits of the Securitization Law, and in favour of its creditors only, grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

2.3 The Company may perform all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

2.4 The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the Securitization Law and the Companies Law.

2.5 The Company may also invest in bilateral loans and sub-participations with a restricted circle of borrowers

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company’s share capital is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600), represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Companies Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

Art. 8. Limited recourse.

8.1 The rights of the shareholders and of the creditors of the Company are limited to the assets of the Company.

8.2 The investors and the creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

Art. 9. Non-Petition. In accordance with article 64 of the Securitization Law, any investor in, and any creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the “Contracting Party”) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the investor, the creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to the Company or in respect of which creditors or the Contracting Party have contractual rights against the Company.

Art. 10. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company or any investors in the Company may have.

C. Decisions of the shareholders

Art. 11. Collective decisions of the shareholders.

11.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company’s corporate bodies.

11.2 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

11.3 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

11.4 In case and as long as the Company has not more than twentyfive (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his/her/its vote in writing.

11.5 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 12. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 13. Quorum and vote.

13.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

13.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 14. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 15. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 16. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

16.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

16.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

16.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Companies Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

16.4 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

16.5 The Company may enter with any Luxembourg or foreign entity or individuals into management or advisory agreements according to which such entity or individuals or any other entity or individuals previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the board of managers of the Company, manage the Company's assets. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the amendment or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period.

Art. 17. Appointment, removal and term of office of managers.

17.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

17.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 18. Vacancy in the office of a manager.

18.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

18.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of managers.

19.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

19.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communications, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such convening notice may be omitted in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a meeting of the board of managers to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

19.3 No convening notice shall furthermore be required in case all managers are present or represented at a meeting of the board of managers and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of managers.

20.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

20.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

20.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her/its proxy either in writing by mail, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

20.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

20.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

20.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

20.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his/her/its consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 21. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager

21.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his/her/its absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

21.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 22. Dealing with third parties.

22.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

22.2 In particular, the Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

E. Audit and supervision

Art. 23. Auditor(s). The accounting date related to the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the board of managers and remunerated by the Company. The independent auditor shall fulfil all duties provided by the Companies Law and the Securitisation Law.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first (1st) of January of each year and shall end on the thirty-first (31st) of December of the same year.

Art. 25. Annual accounts and allocation of profits.

25.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

25.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

25.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

25.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

25.5 The remainder of the annual net profits shall be distributed as dividends to the shareholders of the Company in accordance with the Securitisation Law. These distributions may be paid in such currency and at such time and place as the board of managers shall determine from time to time.

Art. 26. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Companies Law or these articles of association do not allow to be distributed.

26.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders by a resolution of the shareholders or of the board of managers subject to the provisions of the Companies Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation.

27.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

27.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 28. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitization Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on thirty-first (31st) December 2016.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand six hundred (12,600) shares issued have been subscribed as follows:

- Four thousand two hundred shares (4200) by Clareant Strategic Credit Fund SCSp, aforementioned, for the price of one euro (EUR 1.-).

- Four thousand two hundred shares (4200) by Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp, aforementioned, for the price of one euro (EUR 1.-).

- Four thousand two hundred shares (4200) by Clareant Strategic Credit Fund (EUR), aforementioned, for the price of one euro (EUR 1.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary. The total contribution in the amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Alexandra Fantuz, born in Hayange, France, on 25 September 1974, professionally residing at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) Rolf Caspers, born in Trier, Germany, on 12 March 1968, professionally residing at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(iii) Peter Dickinson, born in Nuneaton, England, on 1 March 1966, professionally residing at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(iv) Iain Macleod, born in Glasgow, Scotland, on 8 August 1955, professionally residing at 59 Cite Millewee, L-8064 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois d'août

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte,

ONT COMPARU:

Clareant Strategic Credit Fund SCSp, une société en commandite spéciale constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197.900, dûment représentée par son associé gérant commandité, Clareant SCF GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197.310,

Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp, une société en commandite spéciale constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197.860, dûment représentée par son associé gérant commandité, Clareant SCF GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197.310,

Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp, une société en commandite spéciale constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197.899, dûment représentée par son associé gérant commandité, Clareant SCF GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197.310,

tous dûment représentées par Tessy BODEVING, employée privée, résidant professionnellement à Diekirch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il est formé entre les souscripteurs une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Clareant SCF S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, transférer ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

2.2 La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, fonds commun de placement, instruments financiers dérivés, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières. La Société pourra accessoirement, dans les limites de la Loi sur la Titrisation, octroyer en faveur de ses créanciers uniquement des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

2.3 La Société pourra exercer toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société pourront seulement être transférés conformément aux termes des valeurs mobilières émises pour financer l'acquisition de ces actifs.

2.4 La Société peut mettre en oeuvre toutes mesures et exécuter toutes opérations qu'elle estime nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, le tout en restant dans les limites imposées par la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés.

2.5 La Société peut également investir dans des prêts bilatéraux et des sous-participations impliquant un cercle restreint d'emprunteurs.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600), représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut, au respect des termes et des conditions prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi sur les Sociétés. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

Art. 8. Recours limité.

8.1 Les droits des associés et des créanciers de la Sociétés sont limités aux actifs de la Société.

8.2 Les investisseurs et les créanciers acceptent expressément, et sont réputés avoir accepté en s'étant engagé contractuellement avec la Société, que l'ordre de priorité dans les paiements et que la politique de distribution seront inclus dans les documents d'émission pertinents et acceptent expressément, et sont réputés avoir accepté les conséquences d'un tel ordre de priorité dans les paiements et d'une telle politique de distribution.

Art. 9. Non-demande de mise en liquidation. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur dans, tout créancier et tout associé de, la Société et toute personne qui s'est engagée dans une relation contractuelle avec la Société (la «Partie Contractante») accepte, à moins qu'il n'en ait été autrement décidé par écrit entre la Société et l'investisseur, le créancier ou la Partie Contractant, de ne pas (1) demander la mise en faillite de la Société ou de demander l'ouverture de toute autre procédure collective ou de réorganisation contre la Société ou (2) saisir les actifs de la Société, indépendamment du fait que lesdits actifs appartiennent à la Société ou du fait que les créanciers ou les Parties Contractantes aient des droits contractuels à l'encontre de la Société.

Art. 10. Subordination. Toutes réclamations que les associés de la Société peuvent avoir à l'encontre de la Société (en cette qualité) sont subordonnées aux réclamations que tout créancier de la Société ou tout investisseur de la Société pourraient avoir.

C. Décisions des associés

Art. 11. Décisions collectives des associés.

11.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

11.2 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

11.3 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il/elle détient.

11.4 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

11.5 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 12. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 13. Quorum et vote.

13.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

13.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 14. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 15. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 16. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

16.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

16.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

16.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

16.4 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil de gérance détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

16.5 La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute entité luxembourgeoise ou étrangère ou tout individu selon lesquels l'entité ou individu ou toute autre entité ou individu ayant été préalablement approuvé(e) par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du conseil de gérance de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée.

Art. 17. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

17.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

17.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 18. Vacance d'un poste de gérant.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

18.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

19.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

19.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

19.3 Aucun avis de convocation ne sera requis dans l'hypothèse où tous les gérants seraient présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil de gérance.

20.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

20.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

20.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par courrier écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

20.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

20.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

20.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

20.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

21.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

21.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 22. Rapports avec les tiers.

22.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

22.2 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

E. Audit et surveillance

Art. 23. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil de gérance et rémunéré par la Société. Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente-et-un (31) décembre de la même année.

Art. 25. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

25.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

25.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

25.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.5 Le surplus des profits annuels nets sera distribué comme dividendes aux associés conformément à la Loi sur la Titrisation. Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant dans le registre des associés. Les distributions seront payées dans la devise et au moment et lieu que le conseil de gérance déterminera périodiquement.

Art. 26. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

26.1 Aux termes et conditions prévus par la loi, le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts interdisent la distribution.

26.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés par une décision des associés ou du conseil de gérance conformément à la Loi sur les Sociétés et aux présents statuts.

G. Liquidation**Art. 27 Liquidation.**

27.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

27.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un (31) décembre 2016.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille six cents (12.600) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- quatre mille deux cents (4200) parts par Clareant Strategic Credit Fund SCSp, susmentionnée, pour un prix d'un euro (EUR 1).

- quatre mille deux cents (4200) parts par Clareant Strategic Credit Fund (GBP) SCSp, susmentionnée, pour un prix d'un euro (EUR 1).

- quatre mille deux cents (4200) parts par Clareant Strategic Credit Fund (EUR) SCSp, susmentionnée, pour un prix d'un euro (EUR 1).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille six cents euros (EUR 12.600) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné. L'apport global d'un montant de douze mille six cents euros (EUR 12.600) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

(i) Alexandra Fantuz, née à Hayange, France, le 25 septembre 1974, résidant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

(ii) Rolf Caspers, né à Trèves, Allemagne, le 12 mars 1968, résidant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

(iii) Peter Dickinson, né Nuneaton, Angleterre, le 1 mars 1966, résidant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; and

(iv) Iain Macleod, né à Glasgow, Ecosse, le 8 August 1955, résidant professionnellement au 59 Cite Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg;

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 20 août 2015. Relation: DAC/2015/13979. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015147535/641.

(150161339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Tokheim Luxco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.
R.C.S. Luxembourg B 169.223.

Par résolutions prises en date du 25 août 2015, le conseil d'administration de Tokheim Luxco S.A. a transféré le siège social de la société au 14, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg, avec effet au 25 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015147363/11.

(150161015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Vance Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 87.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2015147397/12.

(150160896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

A.T.T. C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) Holding Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 153.916.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Nico Patteet / Koen Van Huynegem

Administrateur – délégué / Administrateur – délégué

Référence de publication: 2015147436/13.

(150161624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

VAT Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 173.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAT Lux III S.à r.l.

Référence de publication: 2015147398/10.

(150160897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

VIS Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 166.336.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015147404/11.

(150161045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Artic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.863.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 31 août 2015

Le mandat de Monsieur Christian Dobry, demeurant professionnellement à Kopenhagener Str. 1- D 47229 Duisburg (Allemagne), est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se déroulera en 2016.

Luxembourg, le 31 août 2015.

ARTIC INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015147488/15.

(150161573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Wealtheon Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.490.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 31 août 2015:

1. que les démissions de M. Wim Rits, Mme. Virginia Strelen et Mme. Federica Samuelli en tant qu'administrateurs sont acceptées avec effet immédiat;

2. que M. John Russell avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et M. Fred Matyn avec adresse professionnelle au 100 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015147406/16.

(150160727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Westside, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 128.664.

—
Les statuts coordonnés au 21/08/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/09/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015147407/12.

(150160840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Fly Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.080.

—
En date du 26 août 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Fabian Sires, du poste de gérant de catégorie B avec effet au 31 août 2015;

- Nomination de Christiaan van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B avec effet au 1^{er} Septembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fly Funding II S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015147650/17.

(150161544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Cloud Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 191.810.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"),

THERE APPEARED

I. Cloud JV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190192,

here represented by Mrs Victoria Hinn, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 July 2015.

II. The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Cloud Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191810 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 November 2014, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3715, page 178290 on 4 December 2014. The Articles have not been amended since.

IV. The Sole Shareholder hereby adopts the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to fully amend and restate the Articles (without amending the object clause) which shall now be read as follows:

1. "Denomination. This document constitutes the articles of association (the "Articles") of "Cloud Midco S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Luxembourg Law") including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law"). The Company will be governed by these Articles, the Law and the 1915 Law.

2. Object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object, including investments in the real estate sector.

2.5 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

4. Registered office.

4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.4 In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares (each a "Share" and together the "Shares") with a nominal value of one Euro cent (0.01 EUR) each. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish share premium accounts (the "Share Premium Accounts") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law, and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one (1) or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor or to a particular class of Shares.

5.4 All Shares have equal rights unless otherwise provided in these Articles or any Investment Agreement.

5.5 The issued capital of the Company may be increased or reduced from time to time by a Shareholders' resolution adopted in accordance with these Articles, Luxembourg Law and in compliance with any Investment Agreement and the Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as aforesaid

6. Transfer of shares.

6.1 During such time as the Company has only one (1) Shareholder, the Shares will be freely transferable.

6.2 During such time as the Company has more than one (1) Shareholder: the Transfer of Shares is subject to the provisions of these Articles, articles 189 and 190 of the 1915 Law and the relevant provisions of any Investment Agreement.

7. Management of the company.

7.1 The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of Shareholders and in accordance with the provisions of any Investment Agreement. In this case, the board of managers may, if the Shareholders so resolve, be composed of one or more A managers (the "A Managers") and one or more B managers (the "B Managers"). The sole manager or the members of the board of managers may but need not be Shareholders. The managers appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of Shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.2 The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the Luxembourg Law or by these Articles to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by Luxembourg Law or these Articles to the general meeting or as may be provided herein. Board members of the Company shall not do or (as so far as lies within its power to prevent) permit any decision on any Authority Matters to be made without prior approval of the board of managers of the Company.

7.3 The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

7.4 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one

another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. A manager may appoint any other manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a board meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager can act as representative for more than one (1) other manager at a board meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) managers are physically present at a board meeting held in person. For the avoidance of doubt, if the board of managers is divided between A Managers and B Managers, an A Manager may appoint either an A Manager or a B Manager as his Manager's Representative and a B Manager may also appoint either an A Manager or a B Manager as his Manager's Representative.

7.5 Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

7.6 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by a Majority Decision.

7.7 The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

7.8 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

7.9 The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

8. Liability managers.

8.1 The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by Luxembourg Law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under Luxembourg Law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

9. Shareholder voting rights. Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

10. Shareholder meetings.

10.1 Decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by the 1915 Law in writing (to the extent permitted by Luxembourg Law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

10.2 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

10.3 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by Luxembourg Law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

10.4 Except as otherwise provided for by Luxembourg Law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital. Shareholders of the Company shall not do or (as so far as lies within their power to prevent) permit any decision on any Authority Matters that lie within the competence of Shareholders to be made without prior approval of the board of managers of the Company.

10.5 In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual general meeting shall be held on second Tuesday of the month of June at 10:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

11. Accounting year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

12. Financial statements.

12.1 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

12.2 The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

13. Distributions.

13.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2 The Shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Luxembourg Law.

13.3 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders.

14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the general meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

15. Sole shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the 1915 Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

16. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles, the Shareholders refer to the relevant legislation.

17. Definitions.

"Affiliates" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Asset and Property Management Agreement" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Authority Matters" means

(i) in connection to decisions relating to other Group Companies:

- any material amendment to the Business Plan;

- any conclusion, modification or renewal of an agreement entered into between any of the Group Companies with any of the Investors or of their Affiliates;

- any decision relating to constitutional documents of any of the Group Companies, in particular but not limited to (i) any modification any of the Group Companies by-laws or regulations (except for the modifications of the Company's by-laws made on Signature Date) and (ii) any situation where there needs to be considered whether to proceed with the dissolution or liquidation of any of the Group Companies;

- any decision relating to new investment and divestments to be made by any of the Group Companies, in particular but not limited to (i) the Transfer of Shares of any of the Group Companies, (ii) the issuance of any new Financial Instruments by any of the Group Companies, (iii) any capital expenditure to be completed by any of the Group Companies exceeding €1,000,000 and (ii) any proposed acquisition, sale or Transfer (whether directly or indirectly) by any of the Group Companies of a real estate property or any other asset with a net book value equal to or above € 1,000,000;

- any decision to materially vary the terms of or terminate any of the Asset and Property Management Agreement;

- any decision relating to any claim exceeding € 1,000,000 to be made under the Share Purchase Agreement and during the corresponding claim procedure under the Share Purchase Agreement;

- any of the decisions which are significant and, more generally, any material decisions to be made by any of the Group Companies.

(ii) and in connection to decisions relating to the Company:

- any decision relating to the financing of the Company, including (i) the entry into of any third party financing and/or hedging instrument and/or the issuance of any of the Financial Instruments, (ii) any decision to vary the terms and/or totally or partially pay and repay any third party financing and/or hedging instrument and/or Financial Instruments entered into by the Company and (iii) any waiver to be requested and/or any notification and or communication to be made to any third party lenders and/or hedging counterparty and/or Financial Instruments holders under third party financing and/or hedging instrument and/or Financial Instruments entered into by the Company;

- any decision relating to (i) any guarantee whatsoever (caution, aval, garantie, etc.) to be granted by the Company, (ii) any project to grant a security whatsoever over any of the Company's assets and/or (iii) any project to grant any pre-emption or preferential right to the benefit of a third party;

- any conclusion, modification or renewal of an agreement entered into between the Company and any of the Investors or of their Affiliates;

- the appointment of any new auditors; and

- more generally, any decision requiring shareholders decision under the Company's Articles.

"Business Plan" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Financial Instruments" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Group Companies" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Investors" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Majority Decision" means in relation to a decision made by the board of managers of the Company, a decision made by a majority strictly higher than fifty per cent (50%) of the members present, deemed present or represented of such board of managers.

"Share Purchase Agreement" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Transfer" means any method of transfer of full ownership or any bare ownership or subdivided or partial ownership rights pertaining to one or more Shares of the Company, whether gratuitously or for consideration, voluntarily or not, and in particular by sale, exchange, donation, capital contribution, merger and any similar transaction, demerger or spin-off, or any operation causing the universal transmission of the assets and liabilities of a Shareholder or part thereof, allotment by way of a distribution of assets or liquidation, the realisation of a security interest or guarantee, and, generally, any method whatsoever for the transfer of Shares of the Company."

The present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The Notary who speaks and understands English and French, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the Notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois d'août.

Par-devant le soussigné, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire").

A COMPARU

I. Cloud JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190192,

ici représentée par Madame Victoria Hinn, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 juillet 2015.

II. Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le Notaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Cloud Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191810 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 novembre 2014, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 3715, page 178290 le 4 décembre 2014. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

IV. L'Associé Unique adopte la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide d'entièrement modifier et refondre les Statuts (sans modifier la clause d'objet), lesquels se liront désormais comme suit:

1. "Dénomination. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Cloud Midco S.à r.l." (la "Société") une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "Loi Luxembourgeoise") y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps en temps (la "Loi de 1915"). La Société sera régie par les présents Statuts, la Loi et la Loi de 1915.

2. Objet.

2.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

2.3 D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

2.4 La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent, ce qui comprend l'investissement dans le secteur immobilier.

2.5 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Siège social.

4.1 La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant dans les conditions prévues pour les modifications des Statuts.

4.2 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

4.4 Au cas où le gérant, ou selon le cas le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales (chacune une "Part Sociale" et ensemble les "Parts Sociales") avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Dans ces Statuts, "Associés" est le détenteur de parts sociales au moment concerné et "Associé" doit être interpréter conformément.

5.2 La Société peut établir des comptes de prime d'émission (les "Comptes de Prime d'Emission") sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915, et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions sur un (1) ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi 1915, et les présents Statuts. Pour éviter tout doute, une telle décision peut, mais ne doit pas, allouer tout montant contribué au contributeur ou à une catégorie de Parts Sociales particulière.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux sous réserve de dispositions contraires dans les présents Statuts ou dans tout Contrat d'Investissement.

5.5 Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit de temps en temps par une résolution des Associés adoptée conformément aux présents Statuts, à la Loi Luxembourgeoise et en conformité avec tout Contrat d'Investissement et la Société peut racheter et/ou annuler ses Parts Sociales sous réserve de ce qui précède.

6. Cession de parts sociales.

6.1 Au cours de la période durant laquelle la Société n'a qu'un (1) seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

6.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plus d'un (1) Associé: le Transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des présents Statuts, aux articles 189 et 190 de la Loi de 1915 et aux dispositions relatives de tout Contrat d'Investissement.

7. Gérance de la société.

7.1 La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des Associés et conformément aux dispositions de tout Contrat d'Investissement. Dans ce cas, le conseil de gérance peut, si les Associés le décident, être composé de un ou plusieurs gérants A (les "Gérants A") et un ou plusieurs gérants B (les "Gérants B"). Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être Associé(s). Les gérants nommés et révoqués du bureau par une décision à la majorité simple de l'assemblée générale des Associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.

7.2 Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts. Les membres du conseil de gérance de la Société ne doivent pas prendre ou (dans la mesure du possible, empêcher) autoriser qu'une décision sur les Affaires d'Autorité soit prise sans ayant obtenu l'accord préalable du conseil de gérance de la Société.

7.3 Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

7.4 Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Un gérant peut nommer tout autre gérant (mais pas tout autre personne) d'agir comme son représentant (le "Représentant du Gérant") à une réunion du conseil afin de participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la réunion du conseil. Un gérant peut représenter plus d'un (1) gérant à une réunion du conseil à condition que (sans préjudice quant au quorum requis) au moins deux (2) gérants soient présents physiquement à une réunion du conseil tenue en personne ou participent en personne à une réunion du conseil. Pour éviter tout doute, si le conseil de gérance est divisé entre des Gérants A et des Gérants B, un Gérant A peut nommer soit un Gérant A soit un Gérant B en tant que son Représentant du Gérant et un Gérant B peut aussi nommer soit un Gérant A soit un Gérant B en tant que son Représentant du Gérant.

7.5 Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

7.6 Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par une Décision Majoritaire.

7.7 Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

7.8 Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

7.9 La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

8. Responsabilité des gérants.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la Loi Luxembourgeoise, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou dirigeant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou dirigeant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis, à moins que le compromis en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou dirigeant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou dirigeant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Rien contenu ici n'affectera aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans cet article, seront avancées par la Société avant toute décision finale jusqu'à la réception de tout engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément à cet article.

9. Droits de vote des associés. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède et peut valablement agir à toute assemblée des Associés par un mandataire spécial.

10. Assemblées générales des associés.

10.1 Les décisions des Associés sont prises dans les formes et à la(aux) majorité(s) prévue(s) par la Loi 1915, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la Loi Luxembourgeoise) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'entière des Associés de la Société.

10.2 Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par voie électronique aux Associés à l'adresse contenue dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

10.3 Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la Loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

10.4 Sauf si autrement prévu par la Loi Luxembourgeoise, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts sont prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le

changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis. Les Associés de la Société ne doivent pas prendre ou (dans la mesure du possible, empêcher) autoriser qu'une décision sur les Affaires d'Autorité relevant de la compétence des Associés soit prise sans accord préalable du conseil de gérance de la Société.

10.5 A partir du moment et aussi longtemps que la Société a plus de 25 Associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 10:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

12. Comptes annuels.

12.1 Chaque année à la fin de l'exercice social, les comptes annuels sont établis par le gérant ou selon le cas le conseil de gérance.

12.2 Les comptes annuels sont disponibles pour tout Associé au siège social de la Société.

13. Distributions.

13.1 Sur les bénéfices nets de la Société déterminés en vertu de la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront déduits et alloués à un fond de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ce fond de réserve légale atteint dix pourcent (10%) du capital nominal de la Société.

13.2 Les Associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base des états des comptes préparés par le gérant, ou selon le cas le conseil de gérance, montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve devant être établie selon la Loi Luxembourgeoise.

13.3 La différence peut être distribuée aux Associés sur décision d'une assemblée générale des Associés.

14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent mais ne doivent pas nécessairement être Associés et qui sont nommés par l'assemblée générale des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un Associé détient toutes les Parts Sociales de la Société, la Société existe en tant qu'une société unipersonnelle, au sens de l'article 179 (2) de la Loi de 1915; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions de la législation concernée.

17. Définitions.

"Affaire d'Autorité" signifie:

- (i) concernant les décisions relatives aux autres Sociétés du Groupe;
- (ii) toute modification matérielle du Plan de Développement;
- (iii) toute conclusion, modification ou renouvellement d'un contrat conclu entre une Société du Groupe et l'un des Associés ou l'un de leurs Affiliés;
- (iv) toute décision relative aux documents constitutionnels de toute Société du Groupe, en particulier mais pas limité à (i) toute modification aux statuts d'une Société de Groupe (à l'exception des Statuts de la Société à la Date de Signature) et (ii) toute situation dans laquelle il faut considérer une liquidation ou dissolution d'une des Sociétés du Groupe;
- (v) toute décision relative à un nouvel investissement et d'investissement à être effectué par une Société du Groupe, en particulier mais pas limité à (i) le Transfert de Parts Sociales d'une Société du Groupe, (ii) émission de tout nouveau Instruments Financiers par l'une des Sociétés du Groupe, (iii) tout dépense de numéraire par l'une des Société de Groupe excédant les 1.000.000,- EUR et (iv) toute acquisition, vente ou Transfert proposé (directement ou indirectement) par toute Société de Groupe d'une propriété immobilière ou tout bien ayant une valeur comptable nette de plus de 1.000.000,- EUR;
- (vi) toute décision de faire des modifications matérielle aux termes ou de rompre tout Contrat de Gestion d'Actifs et de Propriété;
- (vii) toute décision relative à une réclamation excédant les 1.000.000,- EUR à être faite en vertu du Contrat de Cession de Parts Sociales et pendant la procédure relative à cette réclamation en vertu du Contrat de Cession de Parts Sociales;
- (viii) toute décision significative, et plus généralement, toute décision matérielle à être prise par une Société du Groupe;
- (ii) et concernant les décisions relatives à la Société:
- (ix) toute décision relative au financement de la Société, y compris (i) la conclusion de contrat de financement extérieur et/ou d'instrument de couverture et/ou l'émission de tout Instruments Financiers, (ii) toute décision de modifier les termes de et/ou de payer en partie ou entièrement tout financement extérieur et/ou instrument de couverture et/ou Instruments Financiers conclu par la Société, et (iii) toute renonciation à être demandé ou communication à être faite à un créancier et/

ou d'une contrepartie se portant couverture et/ou détenteur d'un Instrument Financier en vertu d'un financement extérieur et/ou instrument de couverture et/ou Instruments Financiers conclu par la Société;

(x) toute décision relative à (i) toute garantie quelconque (caution, aval, garantie etc.) à être accordé par la Société, (ii) tout projet d'accorder toute garantie sur tout bien détenu par la Société et/ou (iii) tout projet d'accorder un droit de pré-emption ou préférentiel au bénéfice d'un tiers;

(xi) toute conclusion, modification ou renouvellement d'un contrat conclu entre la Société et l'un de ses Associés ou l'un de leurs Affiliés;

(xii) la nomination d'un nouveau réviseur d'entreprises agréé; et

(xiii) plus généralement, toutes décisions nécessitant une décision des Associés dans les présents Statuts.

"Affiliés" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.

"Contrat de Cession de Parts Sociales" a la signification décrite dans tout Contrat d' Investissement.

"Contrat de Gestion d'Actifs et de Propriété" a la signification décrite dans tout Contrat d' Investissement.

"Décision Majoritaire" signifie concernant une décision prise par le conseil de gérance, une décision prise par une majorité plus élevée que cinquante pourcent (50%) des membres présents, présumés présents ou représentés du conseil de gérance.

"Instruments Financiers" a la signification décrite dans tout Contrat d' Investissement.

"Investisseurs" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.

"Plan de Développement" a la signification attribuée dans tout Contrat d' Investissement.

"Sociétés du Groupe" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.

"Transfert" désigne toute méthode de transfert de la pleine propriété ou la nue-propriété ou de droits de propriété divisées ou partielle portant sur une ou plusieurs Parts Sociales, que cela soit à titre gratuit ou onéreux, volontairement ou non, et notamment par vente, échange, donation, apport en capital, de fusion et toute opération similaire, de scission ou spin-off, ou toute opération entraînant la transmission universelle du patrimoine d'un Associé ou une partie de celui-ci, l'attribution au moyen d'une distribution de l'actif ou de la liquidation, la réalisation d'une sûreté ou garantie, et, généralement, toute méthode sous toute forme que ce soit pour le transfert des Parts Sociales de la Société."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date figurant en tête des présentes.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du Notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le Notaire soussigné le présent acte.

Signé: V. HINN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 août 2015. Relation: EAC/2015/19044. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015147537/537.

(150161727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Stiftstrasse Beteiligung I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 199.667.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of the month of August.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

RFR Lux Holdings S.à r.l. a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 125601,

here represented by Mr. Oliver Schurawski, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a “Société à responsabilité limitée”, private limited liability company under the name “Stiftstraße Beteiligung I S.à r.l.” (the “Company”) governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the “Law”), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on “Sociétés à responsabilité limitée”.

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and the holding of real estate properties, the administration, the management, the control, the development and the disposal of such real estate properties.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2015.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by RFR Lux Holdings S. à.r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

RFR Lux Holdings S.à r.l., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 125601,

ici représentée par Oliver Schurawski, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Stiftstraße Beteiligung I S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur

gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des bien immobiliers.

La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la détention de biens immobiliers, l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article 2.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

RFR Lux Holdings S.à r.l. prénommée, a souscrit douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: O. SCHURAWSKI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 17 août 2015. Relation: DAC/2015/13833. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015147334/407.

(150160919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

WE Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 23, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 47.361.

Les comptes annuels au 31/01/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147410/9.

(150160937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

CG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.234.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 27 mai 2015

L'Assemblée Générale de la société C.G. FINANCE S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale décide de renouveler:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier Heger pour une durée de six ans.

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe El Gammal pour une durée de six ans.

- Le mandat du commissaire aux comptes, la société THE CLOVER, ayant son siège social à Rue d'Arlon, 6 à L-8399 Windhof; et ce pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Pour CG FINANCE S.A.

Référence de publication: 2015147555/16.

(150161957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Web T & D Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147411/9.

(150161093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Westend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 93.165.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 juin 2015

L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers à Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 14 août 2015.

WESTEND S.A.

Signature

Référence de publication: 2015147412/14.

(150160863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Windfall Lux S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 135.720.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WINDFALL LUX S.A. SICAV-SIF

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015147413/11.

(150161147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Patrimax Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 25, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 144.527.

Il résulte de la convention de cession de parts signée le 28 août 2015 que:

L'intégralité des parts sociales de la société détenue par Madame SILVA AZEVEDO Maria Lieta a été cédée respectivement pour moitié à Monsieur AZEVEDO MAXIMO Filipe né le 19/05/1994 à Luxembourg, demeurant à 214 route d'Arlon, L-8010 Strassen et Monsieur AZEVEDO MAXIMO Tony né le 20/05/1996 à Luxembourg, demeurant à 214 route d'Arlon, L-8010 Strassen.

Par conséquent, le capital social de la société est détenu de la manière suivante:

AZEVEDO MAXIMO Filipe	50 parts
AZEVEDO MAXIMO Tony	50 parts
TOTAL	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2015.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015147901/20.

(150162030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Zegona (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.161.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of August.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

ZEGONA COMMUNICATIONS PLC, a public limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 20, Buckingham Street, London, WC2N 6EF, United Kingdom and with registered number 09395163,

here represented by Mathieu SZELE, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 12 August 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties is the sole shareholder of Zegona (Lux) S.à r.l. hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 199.161, and incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 July 2015, not yet

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital deliberates on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred and one thousand and fifty eight euros (EUR 301,058) so as to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to an amount of three hundred thirteen thousand five hundred fifty-eight euro (EUR 313,558) through the issuance of three hundred and one thousand and fifty eight (301,058) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

2. Amendment of article 8 of the articles of association.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and one thousand and fifty eight euros (EUR 301,058) so as to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to an amount of three hundred thirteen thousand five hundred fifty-eight euro (EUR 313,558) through the issuance of three hundred and one thousand and fifty eight (301,058) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "New Shares").

The 301,058 New Shares issued have been subscribed by ZEGONA COMMUNICATIONS PLC, aforementioned, for the price of three hundred and one thousand and fifty eight euros and eighty cents (EUR 301,058.80).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting three hundred and one thousand and fifty eight euros and eighty cents (EUR 301,058.80); so that the amount of three hundred and one thousand and fifty eight euros and eighty cents (EUR 301,058.80) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of three hundred and one thousand and fifty eight euros and eighty cents (EUR 301,058.80) consists of three hundred and one thousand and fifty eight euros (EUR 301,058) for the share capital and eighty cents (EUR 0.80) for the share premium.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 8 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 313,558 (three hundred thirteen thousand five hundred fifty-eight euro), represented by 313,558 (three hundred thirteen thousand five hundred fifty-) shares of EUR 1.00 (one euro) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de août.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

ZEGONA COMMUNICATIONS PLC une société anonyme existant selon les lois de l'Angleterre et Pays de Galles, avec siège social à 20, Buckingham Street, London, WC2N 6EF, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 09395163, ici représentée par Mathieu SZELE, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 août 2015.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Zegona (Lux) S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du

registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.161, constituée selon acte reçu par Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 30 juillet 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La comparante représentant l'intégralité du capital délibère sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent un mille cinquante-huit euros (EUR 301.058) afin d'augmenter le montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) à un montant de trois cent treize mille cinq cent cinquante-huit euros (EUR 313.558) par l'émission de trois cent un mille cinquante-huit (301.058) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

2. Modification de l'article 8 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société de trois cent un mille cinquante-huit euros (EUR 301.058) afin d'augmenter le montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) à un montant de trois cent treize mille cinq cent cinquante-huit euros (EUR 313.558) par l'émission de trois cent un mille cinquante-huit (301.058) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Nouvelles Parts»).

Les 301.058 Nouvelles Parts sociales ont été souscrites par ZEGONA COMMUNICATIONS PLC, précitée, pour le prix de trois cent un mille cinquante-huit euros et quatre-vingt centimes (EUR 301.058,80)

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire d'un montant de trois cent un mille cinquante-huit euros et quatre-vingt centimes (EUR 301.058,80); de telle manière que le montant de trois cent un mille cinquante-huit euros et quatre-vingt centimes (EUR 301.058,80) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de trois cent un mille cinquante-huit euros et quatre-vingt centimes (EUR 301.058,80) consiste de trois cent un mille cinquante-huit euros (EUR 301.058) pour le capital social et quatre-vingt centimes (EUR 0,80) pour la prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 313.558 (trois cent treize mille cinq cent cinquante-huit euros) représenté par 313.558 (trois cent treize mille cinq cent cinquante-huit) parts sociales de EUR 1,00 (un euro) chacune»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SZELE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 août 2015. Relation: DAC/2015/13858. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015147417/120.

(150161000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Hewlett-Packard PSF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 92.085.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 25 août 2015 que Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. une société en commandite par actions, existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.540, a transféré 15,000.- (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune de la Société à Hewlett-Packard CDS Holding B.V., une société constituée et existant selon les lois néerlandaises et ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et son adresse à Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34316178.

Suite à cette cession l'actionnariat de la Société est composé comme suit:

- Hewlett-Packard CDS Holding B.V., prénommée, détient 15,000 (quinze mille) parts sociales et est l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2015.

Pour Hewlett-Packard PSF Luxembourg S.à r.l.

Sebastian Jans

Référence de publication: 2015147707/21.

(150161381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Tech Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 199.673.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of August.

before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Esch-sur- Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his prevented colleague Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

The company ADPOWER INC., a company incorporated under the law of Cayman Islands, having its registered office at 1st Floor, Landmark Square, 64 Earth Close, P.O. Box 715, Grand Cayman KY1-1107 (Cayman Islands), registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-302846,

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the incorporation deed of a private limited liability company as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. A company (the "Company") is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law") and the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its group of companies.

A company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company may also be part of such transaction, it being understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- take out loans in any form or to obtain any means of credits and funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds, provide credit access, enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the connected companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the connected companies, within the limits of any applicable law provision. The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

- use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company shall take the name of “TECH EURO S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company shall be in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

It may be transferred to any other place in Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may open branches in other countries.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Chapter II. - Corporate capital - Shares

Art. 6. The Company’s capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all entirely subscribed and fully paid-up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any shares, which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between shareholders. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-shareholder(s) if shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Any transfer of shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

The Company may repurchase its own shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of a shareholder do not affect the Company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Company.

Chapter III. - Management

Art. 10. The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting pursuant to the quorum and majority rules set forth in article 12 of the Articles. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers. The remuneration of the manager (s), if any, can be determined and modified by a resolution of the shareholders of the Company taken at the same majority conditions.

In dealing with third parties, the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager of the Company. In case all the managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear or speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the board of managers.

In case of a sole manager, the resolutions of the sole manager shall be documented in writing.

Art. 11. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the Company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 12. Each shareholder, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each shareholder has as many votes as shares. Any shareholder may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 13. Shareholders meetings may be convened by the sole manager or, in case of plurality of managers, by a manager.

If all the shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

Resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 14. In case that the Company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder. Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 15. The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Art. 16. The incomes of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 17. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers.

Chapter V. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the shareholders who shall determine their powers and compensations.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the shareholders on the shares of the Company. The final surplus will be distributed to the shareholders in proportion to their respective shareholding.

Chapter VI. - General provisions

Art. 19. All issues not referred to in these Articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special provision

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2015.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by ADPOWER INC., prenamed, and fully paid-up by a contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named shareowners took the following resolutions:

1.- The following have been appointed as managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

- Mrs Valérie POSS, private employee, born at Algrange (France), on the 2nd of August 1965, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

and they are vested with the broadest powers to commit the Company as provided in article 10 of the Articles.

2.- The registered office of the Company is established at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by an French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt août.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur- Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

La société ADPOWER INC., une société de droit des Iles Caïmans, avec siège social au 1st Floor, Landmark Square, 64 Earth Close, P.O. Box 715, Grand Cayman KY1-1107 (Iles Caïmans), enregistrée au Registre des Société des Iles Caïmans sous le n° CR-302846,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son groupe de sociétés.

Une société étant considérée comme appartenant au même groupe que la Société si cette autre société, directement ou indirectement détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les

politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds, donner crédit, accorder toute garantie, acquérir tout instrument de dette, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute société apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des sociétés apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable;
- utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «TECH EURO S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré dans la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société peut ouvrir des succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1- EUR) chacune, intégralement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Tout transfert de parts sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 12 des Statuts. Si plusieurs gérants ont été nommés ils formeront un conseil de gérance. La rémunération du/des gérant(s), le cas échéant, peut être déterminée et modifiée par résolution prise par les associés de la Société dans les mêmes conditions de majorité.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance représenté par le gérant délégué à cet effet.

En cas de gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière. Lorsque tous les gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront au Luxembourg. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Les résolutions du conseil de gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des gérants présents en personne ou par mandataire.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Lorsqu'une décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme étant prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée par un gérant ou lors d'une réunion du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, les résolutions du gérant unique seront documentées par écrit.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée des associés

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Des assemblées générales pourront être convoquées par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 14. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique. Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Art. 15. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire sur la base d'un relevé de comptes préparé par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 16. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Chaque année, au trente et un décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Titre V. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un de ses associés.

La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les associés sur les parts sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par ADPOWER INC., pré-désignée, et intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Madame Valérie POSS, employée privée, né à Algrange (France), le 2 août 1965, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

et sont investis des pouvoirs les plus étendus pour engager la Société tel que prévu à l'article 10 des Statuts.

2.- Le siège de la Société est établi au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean-Paul MEYERS.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 août 2015. Relation GAC/2015/7264. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015147371/435.

(150161081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Zeta Due Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 143.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147418/9.

(150160836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Zeta Due Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 143.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147419/9.

(150161169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

22nd Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 77.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2015.

Référence de publication: 2015147420/10.

(150160905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Formart Luxembourg S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.
R.C.S. Luxembourg B 18.517.

—
Rectificatif du dépôt N°L140206376

Suite à une erreur matérielle lors du dépôt N°L140206376, il convient de modifier le type de mandat de Deloitte Audit en réviseur d'entreprises agréé (au lieu de Commissaire aux Comptes).

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015147427/14.

(150161868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

3P Solutions S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-6474 Echternach, Zone d'Activité Schmatzacht.
R.C.S. Luxembourg B 100.858.

—
Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147421/10.

(150160830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

e-conomic international MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 178.313.

—
Les statuts coordonnés au 6 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015147426/11.

(150161538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

iPAY International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.655.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147428/9.

(150161768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

responsAbility SICAV (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 121.154.

—
EXTRAIT

Le bilan de la Société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Pour ResponsAbility SICAV (Lux)

Référence de publication: 2015147429/12.

(150162021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

why vanilla? sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4022 Esch-sur-Alzette, 24, rue Barbourg.
R.C.S. Luxembourg B 173.753.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour why vanilla? Sàrl
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015147432/12.

(150161415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

uCure Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 145.711.

EXTRAIT

MONEGATE HOLDING, associé de la société uCure Pharma S.à r.l., informe le registre que son adresse a été transférée au 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg et a adopté la forme de société civile avec effet au 06/07/2015. Elle est désormais enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro E 5702.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015147430/14.

(150161506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Xpedx Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 187.711.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Août 2015.
Xpedx Holdings S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant A

Référence de publication: 2015147433/14.

(150161881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

xpedx Mexico Nominee Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 187.710.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Août 2015.
Xpedx Mexico Nominee Holdings S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant A

Référence de publication: 2015147434/14.

(150161854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Freedom Luxembourg Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.162.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147653/9.

(150161682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Freedom Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.207.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147654/9.

(150161683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Trevest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 126.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147386/9.

(150161117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Yarmot s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 132.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147416/9.

(150161003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Fund Advisers Europe SA - Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 31, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 166.198.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147657/9.

(150162044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.
